

**DOSSIER DE DEMANDE DE DEFRICHEMENT
BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1. Le déroulement de la mise à disposition du public

Conformément à l'article L122-1-1 du Code de l'environnement, le dossier de demande de défrichage pour l'extension d'une plateforme de stockage Intermarché sur la commune de Castets.

Conformément aux dispositions de l'article R122-11 du même Code, un avis précisant les modalités de la mise à disposition du dossier de défrichage est paru dans 2 journaux locaux le 25 avril 2015. Cette mise à disposition s'est déroulée du 4 mai 2015 au 8 juin 2015 à la Préfecture du département des Landes, ainsi qu'à la mairie de Castets avec présence d'un registre et d'un dossier pour que le public puisse y consigner ses observations.

Le dossier était constitué des éléments suivants :

- La demande d'autorisation de défrichage
- L'étude d'impact et son résumé non technique
- L'avis de l'autorité environnementale
- Le procès-verbal de reconnaissance des lieux.

2. Les contributions des habitants

Il n'y a pas eu de contribution des habitants. Le registre déposé en mairie de Castets est resté vierge.



Fait à Castets, le 19 juin 2015.

Le Maire,

Philippe MOUHEL.